

La taxe professionnelle attaquée

Fiscalité ► La taxe professionnelle est dans le viseur de politicien·nes de droite. Un comité composé notamment de jeunes PLR, UDC, PDC et Vert'libéraux a lancé jeudi une initiative populaire cantonale pour abolir cet «impôt déguisé» et «obsolète». «Cette taxe est profondément injuste et sa méthode de calcul est incompréhensible», a affirmé Darius Azarpey, conseiller municipal PLR de Collonge-Bellerive et président du comité d'initiative.

Pour **Vincent Subilia, député PLR et directeur de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)**, la taxe, qui est calculée sur la base du chiffre d'affaires, du nombre d'employé·es et du loyer, pénalise «ceux qui créent des emplois car elle fait payer d'avantage ceux qui engagent plus». Un argument repris par Michael Andersen, élu municipal UDC à Vandœuvres: «Si vous avez plus de collaborateurs, vous payez plus. Cela n'incite pas à embaucher.» «Elle frappe les entreprises et les indépendants en se basant sur leur chiffre d'affaires mais sans tenir compte de leur situation réelle», affirme encore **Vincent Subilia**.

Si la taxe professionnelle relève de la législation cantonale, elle est prélevée par les communes et rapporte près de 200 millions sur l'ensemble du canton, dont la moitié va à la Ville de Genève, expliquent les initiant·es. La date d'entrée en vigueur de l'initiative a ainsi été fixée à 2027, affirme Darius Azarpey, afin de donner du temps aux municipalités d'envisager des mesures alternatives, notamment après les baisses de revenus induites par la réforme fiscale RFFA. Pour l'heure, l'UDC est le seul parti cantonal à la soutenir, mais la position de certaines formations serait encore en discussion.

Conseiller administratif de la Ville chargé des Finances, Alfonso Gomez défend une taxe qui a rapporté à la municipalité 110 millions de francs en 2020, soit près de 10% du budget. Il concède cependant qu'elle porte mal son nom. «C'est en effet un impôt», affirme le magistrat vert. Alfonso Gomez réfute par contre que la prise en compte du nombre d'employé·es soit un frein à l'embauche. «Il s'agit de 10 francs par an et par salarié·es! La réalité, c'est que 90% des taxes totales perçues proviennent du chiffre d'affaires et le taux de taxation se calcule en fonction de la rentabilité. Et comme les premiers 170 francs ne sont pas réclamés, 25% des contribuables sont complètement exonéré·es. Environ 75% de la somme totale est payée par 10% des entreprises, les plus rentables: banques, sociétés financières, multinationales ou grosses études d'avocats.» Le grand argentier de la Ville affirme également que l'acceptation d'une telle initiative aurait des «conséquences extrêmement importantes sur les prestations délivrées par les communes».